



**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE**

----

B.P. 8184 AEROPORT L.S. SENGHOR

Tel: +221 33 865 60 00 – Fax: +221 33 820 04 03

Email : [anacim@anacim.sn](mailto:anacim@anacim.sn) / [securitedesvols@anacim.sn](mailto:securitedesvols@anacim.sn)

**GUIDE D'INFORMATIONS AU  
PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES  
CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE  
RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION,  
DE VALIDATION ET DE CONVERSION  
DES LICENCES ET QUALIFICATIONS DU  
PERSONNEL**


**Première édition**



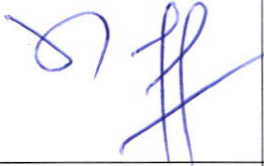


**Janvier 2019**

△

ƒ


4

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>1 sur 26</b>

VALIDATION				
Acteurs				
Rôle	Fonction	Prénoms et Nom	Signature	Date
<b>Rédaction :</b>	Chef du Service Licences	Aliou DIA		15/01/2019
<b>Vérification :</b>	Chef de Département Opérations et Licences	Cheikh Tidiane SIDIBE		16/01/2019
	Directeur de la Sécurité des Vols	Farba DIOUF		17/01/2019
<b>Approbation :</b>	Directeur Général	Magueye Maramé NDAO	 	18/01/2019






 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>3 sur 26</b>

### TABLE DES MATIERES

Introduction .....	4
1 Elève Pilote.....	5
2 Pilote Privé.....	5
2.1 Délivrance initiale.....	5
2.2 Renouvellement ou Prorogation .....	6
2.3 Validation .....	6
2.4 Conversion.....	7
3 Pilote Professionnel (CPL) .....	8
3.1 Renouvellement ou Prorogation .....	8
3.2 Validation .....	9
3.3 Conversion.....	9
4 Pilote de ligne (ATPL).....	10
4.1 Renouvellement ou Prorogation .....	10
4.2 Validation .....	11
4.3 Conversion.....	12
5 Qualification Instructeur.....	13
5.1 Délivrance initiale.....	13
5.2 Renouvellement ou Prorogation .....	15
6 Agrément d'examineur .....	17
6.1 Délivrance initiale.....	17
6.2 Renouvellement ou Prorogation .....	18
7 Technicien de Maintenance Avion.....	19
7.1 Délivrance initiale.....	19
7.2 Renouvellement ou Prorogation .....	20
7.3 Validation .....	20
7.4 Conversion.....	20
8 Agent Technique d'Exploitation .....	21
8.1 Délivrance initiale.....	21
8.2 Renouvellement ou Prorogation .....	22
9 Contrôleur de la Circulation Aérienne.....	23
9.1 Délivrance initiale.....	23
9.2 Renouvellement ou Prorogation .....	23
10 Personnel Navigant de Cabine .....	24
10.1 Délivrance initiale.....	24
10.2 Renouvellement ou Prorogation .....	24
10.3 Validation .....	25
10.4 Conversion.....	26



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>4 sur 26</b>

## Introduction

L'OACI définit la Licence du personnel comme un moyen par lequel un État autorise le détenteur à exercer des activités spécifiques qui, tant qu'elles ne sont pas correctement effectuées, pourraient compromettre la sécurité de l'aviation. La licence apporte la preuve que l'État d'émission est convaincu que le titulaire a fait preuve d'un degré de compétence internationalement acceptable.

Aujourd'hui, l'activité des licences du personnel est basée sur les principes énoncés dans la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale, sur les normes internationales et les pratiques recommandées figurant dans l'annexe 1 (Licences du personnel) à la Convention.

Ce présent guide fournit des éléments pratiques en vue de la délivrance, renouvellement, prorogation, validation et conversion des licences du personnel aéronautique.

Pour chaque catégorie de licences concernée, et pour chaque type de demande, ce guide établit les conditions auxquelles le postulant doit satisfaire et les divers types de documents et renseignements qu'il doit fournir.


***NB 1 : Toutes les demandes doivent se présenter sous forme de lettre adressée au Directeur Général de l'ANACIM***

***NB 2 : Tous les formulaires de demande sont disponibles sur le site de l'ANACIM : [www.anacim.sn](http://www.anacim.sn)***

***NB 3 : Pour les cas de validation ou de conversion, l'ANACIM se charge d'authentifier toutes les licences auprès des autres aviations civiles***

***NB.4 : Les informations fournies dans ce présent guide sont à titre indicatif et peuvent changer en fonction de l'évolution de la réglementation.***



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>5 sur 26</b>

## 1 Elève Pilote

CONDITIONS A REMPLIR	
Avoir 17 ans révolus	
Détenir un Certificat d'aptitude physique et mental de classe 1 ou 2	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Demande adressée au DG (lettre)
2.	Formulaire de demande (disponible sur le site <a href="http://www.anacim.sn">www.anacim.sn</a> )
3.	Preuve d'identité (CNI ou Passeport)
4.	Certificat d'inscription à l'AEROCLUB ou à un OFA agréés)
5.	Deux photos d'identité
6.	Frais de dossier


*NB :La carte stagiaire, valable deux ans, n'est pas renouvelable..A l'expiration de la carte le candidat peut faire une autre demande.*

## 2 Pilote Privé

### 2.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Exigence	Moyens de conformité
<b>Age</b>	Avoir 17 ans révolus
<b>Connaissances théoriques</b>	Réussite à l'examen théorique dans les 24 mois
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer 40h de vol ou 35h dans le cadre d'une formation homologuée</li> <li>- Effectuer 10h de vol en solo sur avions appropriés dont 5h en solo sur campagne avec au moins un vol d'un minimum de 270km (150NM) au cours duquel il aura effectué un atterrissage avec arrêt complet à deux aérodromes</li> </ul>
<b>Instruction de vol</b>	Conformément aux exigences
<b>Attestation instructeur</b>	Dûment rempli et signé
<b>Preuve instruction dans un OFA avec qualification mono-pilote</b>	Avec la qualification de type mono pilote
<b>Connaissances pratiques</b>	Réussite au test pratique
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Demande adressée au DG (lettre)
2.	Formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le site <a href="http://www.anacim.sn">www.anacim.sn</a> )
3.	Certificat d'aptitude physique et mentale (classe 2)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Preuve de réussite à l'examen théorique
6.	Preuve de réussite à l'examen pratique
7.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur
8.	Deux photos d'identité récentes (Moins de six mois)
9.	Frais de dossier



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>6 sur 26</b>

## 2.2 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Pour un renouvellement</b>	
<b>Expiration de la licence</b>	Voir la date de validité de la licence
<b>Pour une qualification</b>	
<b>Formation de recyclage</b>	Encadré par un instructeur autorisé avec mention que le candidat peut subir les tests de compétence
<b>Test de compétence</b>	A réussir
Pour une prorogation	
Pour une qualification de classe monomoteur à piston	Contrôle de compétence nécessaire et avoir effectué 12h de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification de classe monomoteur à turbopropulseur	Contrôle de compétence nécessaire
Pour une qualification de classe multi moteurs	Contrôle de compétence nécessaire et avoir effectué 10 étapes ou 01 étape en tant que pilote sur un avion de type ou de classe correspondant accompagné d'un examinateur
Pour une qualification de type mono pilote	Contrôle de compétence et 10 étapes doivent être effectués
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande
2.	Certificat d'aptitude physique et mentale (classe 2 au moins) en état de validité
3.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur : (Copie des pages montrant que le candidat a réalisé six (6) heures de vol dans les six (6) derniers mois)
4.	Fiche de test de compétence signée par l'examineur désigné par l'ANACIM (renouvellement de licence/qualification)
5.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
6.	Frais afférents au renouvellement
7.	La licence à renouveler/proroger
8.	Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences et/ou des expériences


## 2.3 Validation

CONDITIONS A REMPLIR	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Si nécessaire, test de contrôle de compétence	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande
2.	Certificat d'aptitude physique et mentale (en cours de validité)
3.	Licence étrangère à valider
4.	Copie carnet de vol
5.	Frais afférents à la validation
6.	01 Photo d'identité









 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>7 sur 26</b>

## 2.4 Conversion

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide
Si nécessaire, test de contrôle de compétence (conversion directe)
Preuve des deux cent heures effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>
1. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2. Formulaire de demande
3. Certificat d'aptitude physique et mental (En cours de validité)
4. Licence étrangère à valider
5. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6. Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7. Frais afférents à la conversion




 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>8 sur 26</b>

### 3 Pilote Professionnel (CPL)

#### 3.1 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Pour un renouvellement</b>	
A l'expiration de la licence	Voir la date de validité de la licence
<b>Pour une prorogation</b>	
<b>Pour une qualification de classe monomoteur à piston</b>	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents ou avoir effectué 12 H de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
<b>Pour une qualification de classe monomoteur à turbopropulseur</b>	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents
<b>Pour une qualification de classe multi moteurs</b>	Contrôle de compétence nécessaire dans les 12 mois précédents et avoir effectué 10 étapes
<b>Pour une qualification de type mono pilote</b>	Contrôle de compétence et 10 étapes doivent être effectués
<b>Pour une qualification de type multi-pilotes</b>	Contrôle de compétence dans les 12 mois précédents et avoir terminé les 10 étapes dans les 03 mois précédant la date d'expiration
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1)
3.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience (quinze (15) heures de vol dont (5) heures de vol aux instruments)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
<b>5.</b>	<b>Attestation de réussite à une formation</b> <span style="float: right;"><b>Le cas échéant</b></span>
6.	La licence à renouveler/proroger
7.	Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences et/ou des expériences (Preuves originales)
8.	Frais afférents au renouvellement



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>9 sur 26</b>


### 3.2 Validation

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Test de connaissance du droit aérien, de la préparation et de la planification de vol et des performances humaines (si nécessaire)	
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1.	Formulaire de demande de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'Aviation civile du pays d'origine
3.	Licence étrangère à valider (En cours de validité)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	01 photo d'identité
7.	Frais afférents au renouvellement

### 3.3 Conversion

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Preuve des deux cent heures (200) effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal	
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2.	Formulaire de demande
3.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'ANACIM
4.	Licence étrangère à convertir valide
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7.	Frais afférents à la conversion




 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>10 sur 26</b>

## 4 Pilote de ligne (ATPL)


### 4.1 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Pour un renouvellement</b>	
A l'expiration de la licence	Voir la date de validité de la licence
<b>Pour une prorogation</b>	
Pour une qualification de classe monomoteur à piston	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents ou avoir effectué 12 H de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification de type multi-pilotes	Contrôle de compétence dans les 12 mois précédents et avoir terminé les 10 étapes dans les 03 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification, faire un recyclage avec un instructeur avec l'endossement que le candidat est prêt pour le test d'aptitude	Amener preuve de recyclage
Test d'aptitude requis	Preuve de réussite au test
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) valide
3.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur (Copie des pages montrant que le candidat a réalisé quinze(15) heures de vol dont (5) heures de vol aux instruments)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Attestation de réussite à une formation (le cas échéant)
6.	Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences
7.	La licence à renouveler/proroger
8.	Frais afférents au renouvellement

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>11 sur 26</b>

## 4.2 Validation

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Test de connaissance du droit aérien, de la préparation et de la planification de vol et des performances humaines (si nécessaire)	
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1.	Formulaire de demande de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'Aviation civile du pays d'origine
3.	Licence étrangère à valider (En cours de validité)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	01 photo d'identité
7.	Frais afférents au renouvellement


 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>12 sur 26</b>

### 4.3 Conversion

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)
Preuve des deux cent heures (200) effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>
1. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2. Formulaire de demande
3. Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'ANACIM
4. Licence étrangère à convertir valide
5. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6. Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7. Frais afférents à la conversion






 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUELEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>13 sur 26</b>

## 5 Qualification Instructeur

### 5.1 Délivrance initiale


CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Pour un FI (Flight Instructor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir suivi au moins 10 heures d'instruction de vol aux instruments sur la catégorie appropriée d'aéronef, dont au maximum 5 heures peuvent être du temps aux instruments au sol dans un FSTD</li> <li>- Avoir effectué 20 heures de vol en campagne VFR en tant que PIC sur la catégorie appropriée d'aéronef et être titulaire d'au moins une licence de CPL</li> <li>- Avoir effectué au moins 30 heures sur avions monomoteurs à pistons dont au moins 5 heures devront avoir été effectuées au cours des 6 mois qui précèdent le vol d'appréciation</li> <li>- Avoir effectué 1 vol en VFR en campagne en tant que PIC, incluant 1 vol d'au moins 540 km (300 NM) au cours duquel des atterrissages avec arrêt complet doivent être effectués sur 2 aérodromes différents</li> </ul>
<b>Pour un TRI (Type Rating Instructor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire d'une licence de pilote de type CPL ou ATPL dans la catégorie d'aéronef applicable</li> <li>- Avoir à son actif 1500 heures de vol en tant que pilote sur des avions multi pilotes</li> <li>- Avoir effectué au cours des 12 mois qui précèdent la date d'introduction de la demande, au moins 30 étapes avec décollages et atterrissages, en tant que commandant de bord ou copilote sur le type d'avion applicable, dont 15 étapes peuvent avoir été effectuées dans un FFS qui représente ledit type</li> <li>- Pour une qualification mono-pilote, avoir effectué au moins 500 heures de vol en tant que pilote sur avion, dont 30 heures en tant que commandant de bord sur le type d'avion applicable</li> </ul>
<b>Pour un CRI (Class Rating Instructor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir effectué au moins 500 heures tant que pilote sur avions,</li> <li>- Avoir effectué au moins 30 heures de vol en tant que commandant de bord sur avions de la classe ou du type applicable</li> <li>- Dans le cas des avions monomoteurs, avoir effectué au moins 300 heures en tant que pilote sur avions</li> </ul>
<b>Pour un IRI (Instrument Rating Instructor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir à son actif au moins 800 heures de vol en IFR, dont au moins 400 heures sur avion et satisfaire aux exigences CRI</li> </ul>

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>14 sur 26</b>

<b>Pour un SFI (Synthetic Flight Instructor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etre ou avoir été titulaire d'une CPL ou ATPL dans la catégorie appropriée d'aéronef</li> <li>– Avoir effectué le contrôle de compétences pour la délivrance de la qualification de type d'aéronef spécifique dans un FFS représentant le type applicable, au cours des 12 mois qui précèdent l'introduction de la demande</li> <li>– Avoir au moins 1500 heures de vol en tant que pilote sur des avions multi-pilotes</li> <li>– Accomplir en tant que pilote au cours des 12 mois qui précèdent la demande, au moins :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 étapes dans le poste de pilotage du type applicable d'aéronef, ou</li> <li>• 2 sessions en simulateur aux fins d'un entraînement au vol orienté vers la ligne, menées par un équipage de conduite qualifié dans le poste de pilotage du type applicable</li> </ul> </li> </ul>
<b>AUTRES CONDITIONS</b>	
<b>Test de connaissance</b>	Preuve que le postulant répond aux exigences des connaissances théoriques
<b>Formation au sol (si applicable)</b>	Preuve que le postulant répond aux exigences de formation au sol
<b>Test d'aptitude ou contrôle de compétence</b>	Preuve de réussite au test d'aptitude
<b>Attestation de l'OFA : l'instruction de vol doit être effectuée dans un OFA agréé</b>	Renseignée la case concernée sur le formulaire de demande
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1. Formulaire de demande dûment rempli	
2. Certificat d'aptitude physique et mentale valide	
3. Preuve d'identité (CNI – passeport)	
4. Licence en cours de validité	
5. Rapport du test de connaissance (Si applicable)	
6. Attestation de formation effectuée dans un OFA agréé	
7. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience	
8. Frais relatifs à la délivrance de la qualification	





 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>15 sur 26</b>

## 5.2 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
Pour un renouvellement	
<b>Pour un FI</b>	
Recyclage d'instructeur de vol et contrôle de compétence	Voir les résultats
Epreuve pratique d'aptitude	Réussir dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification, l'épreuve pratique d'aptitude
<b>Pour un TRI</b>	
Effectuer au moins 30 étapes, comprenant des décollages et des atterrissages en tant que pilote commandant de bord ou copilote sur le type d'avion correspondant, ou sur un type d'avion similaire, s'il y est autorisé par l'Autorité. Sur ces 30 étapes, 15 étapes au maximum peuvent avoir été effectuées sur un simulateur de vol	dans les 12 mois précédant la demande
Suivre de manière complète et satisfaisante les parties techniques pertinentes, telles que déterminées par l'ANACIM en fonction de l'expérience récente du candidat, d'une formation TRI approuvée	Attestation de formation
Dispenser de façon satisfaisante, dans le cadre d'un programme complet de qualification de type, au moins 3 heures de vol d'instruction sur le type d'avion ou sur le simulateur du type d'avion correspondant et qui relève des responsabilités d'un TRI.	Sous la surveillance d'un TRI désigné à cet effet par l'ANACIM
<b>Pour un CRI</b>	
Suivre un cours de recyclage en tant que CRI à la satisfaction de l'ANACIM dans les douze mois précédant l'expiration de la licence	Voir les résultats des cours
Passer au titre de contrôle de compétence la partie appropriée (c'est à dire multi-moteurs ou monomoteurs) de l'épreuve pratique	Voir les résultats des tests
<b>Pour un IRI</b>	
Satisfaire aux exigences de renouvellement d'une qualification FI.	En fournir la preuve
<b>Pour un SFI</b>	
Suivre la partie simulateur du cours de formation SFI les douze mois précédant l'expiration de la licence	En fournir la preuve
<b>Pour une prorogation</b>	
<b>Pour un FI</b>	
Avoir dispensé en tant que FI, CRI, IRI ou en tant qu'examineur au moins 100 heures de formation en vol sur avions pendant la période de validité de la qualification, dont au moins 30 heures dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification FI. Sur ces 30 heures, 10 heures doivent être des heures d'instruction en vue de la délivrance d'une qualification de vol aux instruments si les privilèges de dispenser l'instruction à la qualification de vol aux instruments sont également à revalider	En fournir la preuve
Avoir assisté à un séminaire de recyclage d'instructeur de vol approuvé par l'Autorité, dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification FI	En fournir la preuve
Avoir subi avec succès, au titre d'un contrôle de	Voir le résultat des tests




△

F


4



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>16 sur 26</b>

compétence, l'épreuve pratique d'aptitude dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification FI	
<b>Pour un TRI</b>	
Avoir dispensé une des parties suivantes d'un programme complet de qualification de type/de rafraîchissement/de maintien de compétence : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une séance de simulateur d'au moins 3 heures, ou</li> <li>• un exercice en vol d'au moins 1 heure incluant au moins 2 décollages et 2 atterrissages; ou</li> </ul>	Dans les douze derniers mois précédant la date d'expiration de la qualification
Suivre un cours de recyclage TRI acceptable par l'ANACIM	En fournir la preuve
<b>Pour un CRI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dispenser au moins 10 heures d'instruction en vol <b>ou</b></li> <li>– Dispenser à la satisfaction de l'ANACIM un cours de recyclage <b>ou</b></li> <li>– Suivre un cours de recyclage en tant que CRI(A)</li> </ul>	Dans les douze derniers mois avant la date d'expiration de la qualification
<b>Pour un IRI</b>	
Satisfaire aux exigences de prorogation d'une qualification FI.	En fournir la preuve
<b>Pour un SFI</b>	
Le candidat doit remplir 2 des 3 exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectuer 50 heures en tant qu'instructeur ou examinateur sur des FSTD, dont au moins 15h doivent être accompli dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification ;</li> <li>➤ Suivre un séminaire de recyclage en tant que SFI dans un ATO;</li> <li>➤ Réussir les sections pertinentes de l'évaluation de compétence.</li> </ul>	En fournir la preuve
Satisfait, sur un FFS, à un contrôle de compétence pour la délivrance de qualification de type spécifique représentant les types pour lesquelles les privilèges sont détenus	En fournir la preuve
Réussi l'évaluation de compétence	En fournir la preuve
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1. Formulaire de demande	
2. La licence	
3. Certificat d'aptitude physique et mental (Classe 1) en cours de validité	
4. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience	
5. Attestation de réussite à une formation(le cas échéant)	
6. L'agrément d'instructeur	
7. Frais afférents au renouvellement	




 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUELEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>17 sur 26</b>

## 6 Agrément d'examinateur

### 6.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Etre titulaire d'une licence et d'une qualification accordant des privilèges au moins équivalents à la licence ou à la qualification pour laquelle ils sont autorisés à conduire les épreuves pratiques d'aptitude ou les contrôles de compétence	Voir le dossier du postulant
Faire passer, sous supervision, au moins une épreuve d'aptitude au cours de laquelle le postulant tient le rôle d'un examinateur dont les privilèges correspondent à ceux de l'autorisation d'examinateur demandée	Voir le dossier du postulant
Avoir un dossier en tant que pilote et instructeur exempt de rapport d'accidents, incidents graves et violations impliquant le candidat à l'autorisation d'examinateur	Voir le dossier du postulant
Avoir une réputation d'intégrité et des qualités reconnues d'initiatives, de tact, de tolérance et de patience	
<b>Pour un Flight Examiner (FE)</b>	
Effectuer au minimum 1000 heures de vol en tant que pilote d'aéronef, y compris au minimum 250 heures d'instruction en vol en vue de la délivrance de la licence PPL	Voir carnet de vols
Effectuer au minimum 2000 heures de vol en tant que pilote d'aéronef, y compris au minimum 250 heures d'instruction en vol en vue de la délivrance de la licence CPL	Voir carnet de vols
<b>Pour un Type Rating Examiner (TRE)</b>	
Effectuer au minimum 1500 heures de vol en tant que pilote d'avions multi-pilotes, dont au minimum 500 heures en tant que pilote-commandant de bord, et qu'il détienne une qualification TRI ou une autorisation particulière.	Voir carnet de vols
<b>Pour un Class Rating Examiner (CRE)</b>	
Effectuer au minimum 500 heures en tant que pilote d'avions sur la classe applicable et titulaire d'une qualification CRI	Voir carnet de vols
<b>Pour un Instrument Rating Examiner (IRE)</b>	
Effectuer au minimum 450 heures en conditions IFR, dont 250 heures en tant qu'instructeur de vol	Voir carnet de vols
<b>Pour un Synthetic Flight Examiner (SFE)</b>	
Effectuer au minimum 1500 heures de vol en tant que pilote d'avions multi-pilotes et détenir les privilèges d'un SFI	Voir carnet de vols
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1. Formulaire de demande dûment rempli	
2. Certificat d'aptitude physique et mentale	
3. Preuve d'identité (CNI – passeport)	
4. Rapport du test de connaissance (si applicable)	
5. Attestation de formation effectuée dans un OFA agréé	
6. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience	
7. Frais relatifs à la délivrance de la qualification	



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>18 sur 26</b>

## 6.2 Renouvellement ou Prorogation


CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Pour un renouvellement</b>	
L'examineur doit demander le renouvellement au moins 60 jours avant l'échéance de son autorisation	Date de validité de la qualification d'examineur
L'examineur doit fournir la liste des activités effectuées dans les 12 derniers mois	Preuve (liste des activités)
Le titulaire aura, pendant la période de validité de l'autorisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– conduit au moins 2 épreuves pratiques de contrôles de compétences ou évaluations de compétences chaque année</li> <li>– participé à un stage de remise à niveau d'examineur organisé par l'Autorité ou par un organisme de formation agréé par l'Autorité, au cours de la dernière année de la période de validité</li> </ul>	Preuve (liste des activités)
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande	
2. Certificat d'aptitude physique et mentale	
3. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience	
4. Preuve des éléments ci-dessus listés	
5. La licence	
6. Frais afférents au renouvellement	



△

F

4

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUELEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>19 sur 26</b>


## 7 Technicien de Maintenance Avion

### 7.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
<b>Age</b>	>18 ans
<b>Formation (théorique et pratique)</b>	Preuve de formation dans un OFA agréé
<b>Expérience : au moins entre deux ou quatre ans si le postulant a suivi d'une manière satisfaisante et complète un cours de formation homologuée</b>	Fournir les preuves
<b>Attestation de stage réglementaire en vigueur</b>	Fournir les preuves
<b>Les catégories ou qualifications de TMA</b>	S'assurer que le postulant a acquis de manière satisfaisante la formation et l'expérience requise pour chacune des catégories ou qualifications sollicités
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande dûment rempli	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Rapport du test de connaissance (si applicable)	
4. Attestation de formation effectuée dans un OFA	
5. Diplôme de TMA obtenu dans un OFA agréé (Photocopie légalisée)	
6. Attestation de réussite aux épreuves théorique (Original et copie)	
7. Attestation de réussite aux épreuves pratiques (Original et copie)	
8. Attestation ou certificats des différentes qualifications (délivrée dans un OFA)	
9. Une photos d'identité récente	
10. Frais de dossier	





 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>20 sur 26</b>

## 7.2 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
S'assurer que le livret de technicien du postulant indiquant que l'intéressé a, au cours des 24 mois précédant la date de renouvellement, accumulé au moins 6 mois d'expérience dans l'inspection, l'entretien ou la maintenance d'un aéronef ou d'éléments d'aéronefs conformément aux privilèges conférés par sa licence	Consultation du livret signé
Une attestation justifiant le maintien de compétence dans l'inspection, l'entretien ou la maintenance d'un aéronef ou d'éléments d'aéronefs conformément aux privilèges conférés par la licence	Preuve justificative
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande	
2. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience	
3. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
4. Attestation de formation délivrée par un OFA	
5. Livret du technicien (Preuve des activités récentes)	
6. Attestation ou certificat des différentes qualifications délivrées par un OFA	
7. La licence	
8. Frais afférents au renouvellement	


## 7.3 Validation

CONDITIONS A REMPLIR
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
DOCUMENTS A FOURNIR
1. Formulaire de demande de validation
2. Licence étrangère valide
3. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
4. Livret du technicien portant sur l'expérience ou la formation du postulant (Copie des pages pertinentes)
5. Une photo d'identité
6. Frais afférents au renouvellement

## 7.4 Conversion

CONDITIONS A REMPLIR
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
DOCUMENTS A FOURNIR
1. Formulaire de demande
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
3. Licence étrangère en cours de valide
4. Livret du technicien portant sur l'expérience
5. Frais afférents à la conversion



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>21 sur 26</b>


## 8 Agent Technique d'Exploitation

### 8.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Age	>21 ans
Connaissances	En exploitation
Expérience	En exploitation
L'expérience : Deux années de service au total dans une fonction de membres d'équipage de conduite dans le transport aérien, de météorologiste dans un organisme de préparation et de suivi des vols dans le transport aérien, de contrôleur de la circulation aérienne, ou responsable d'agents techniques d'exploitation	Fournir la preuve
Habilité	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande dûment rempli	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Attestation de formation effectuée dans un OFA	
4. Diplôme d'ATE obtenu dans un OFA agréé	
5. Attestation de formation opérationnelle (Délivrée par un exploitant)	
6. Attestation de reconnaissance de ligne effectuée dans le cockpit (Délivrée par un exploitant)	
7. Attestation ou certificats des différentes qualifications (Délivrés dans un OFA certifié)	
8. Rapport de test de connaissance (si applicable)	
9. Certificats des différentes formations réglementaires	
10. Deux photos d'identité récentes	
11. Frais de dossier	






 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>22 sur 26</b>

## 8.2 Renouvellement ou Prorogation

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>	
Vérifier que le postulant a effectuée, au cours des 6 derniers mois précédant la date de renouvellement, au moins 90 jours de travail sous la supervision d'un ATE expérimenté	Consulter le livret de l'agent
Maintien de compétence dans l'exploitation	Vérifier l'attestation
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	
1. Formulaire de demande	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Attestation de maintien de compétence	
4. Attestation ou certificat des différentes formations réglementaires (Délivrée par un OFA agréé)	
5. La licence	
6. Frais afférents au renouvellement	



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>23 sur 26</b>

## 9 Contrôleur de la Circulation Aérienne

### 9.1 Délivrance initiale


CONDITIONS A REMPLIR	
Age	>21 ans
Formation théorique et pratique	Dans un organisme agréé
Compétence linguistique	Niveau d'anglais 4 minimum
Aptitude physique et mentale	Classe 3 établi par un médecin agréé
Attestation de stage conformément aux exigences réglementaires en vigueur	Délivrée par un organisme agréé
les qualifications de contrôleur de la circulation aérienne : s'assurer que le postulant a acquis de manière satisfaisante la formation et l'expérience requises pour chacune des qualifications sollicitées	au moins 3 mois de service satisfaisant en participant à des opérations réelles de contrôle de la circulation
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Certificat d'aptitude physique et mental (classe 3)	
4. Carte de stagiaire d'élève contrôleur de la circulation aérienne	
5. Diplôme de contrôleur de la circulation aérienne obtenu dans un organisme de formation agréé(copie)	
6. Attestation ou certificats des différentes qualifications acquises	
7. Deux photos d'identité récentes	
8. Frais de dossier	

### 9.2 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
Contrôle de compétence	Attestation de contrôle
Aptitude physique et mentale	Classe 3
Compétence linguistique	Satisfaire aux exigences
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande	
2. Attestation de contrôle des compétences	
3. Certificat d'aptitude physique et mental	
4. La licence	
5. Frais différents au renouvellement	





 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUELEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>24 sur 26</b>

## 10 Personnel Navigant de Cabine


### 10.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Age	>18 ans
Détenir un Brevet de Sécurité et de Sauvetage ou diplôme équivalent	
Avoir effectué un stage de 60 heures chez un détenteur de permis d'exploitation aérien valide	Attestation ou relevé des 60 h délivrée par l'exploitant
Certificat d'aptitude physique et mentale	Classe 2
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande dûment rempli	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Certificat d'aptitude physique et mental	
4. Copie du Brevet de Sécurité Sauvetage (BSS) ou du diplôme équivalent	
5. Attestation de formation opérationnelle (Délivrée par l'exploitant chez qui le stage a été effectué)	
6. Deux photos d'identité récentes	
7. Frais de dossier	

### 10.2 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
Suivre un stage de recyclage justifiant le maintien de compétence dans l'exploitation	Fournir l'attestation
Aptitude physique et mentale	Classe 2
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de demande	
2. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
3. Attestation de contrôle de compétence	
4. Carnet de vol portant sur l'expérience	
5. Certificat d'aptitude physique et mental	
6. La licence à renouveler/proroger	
7. Frais différents au renouvellement	




 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>25 sur 26</b>

### 10.3 Validation

<b>CONDITIONS A REMPLIR</b>
Licence étrangère valide
Certificat d'aptitude physique et mentale valide et approprié
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>
1. Formulaire de demande
2. Licence étrangère en cours de validité
3. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
4. Certificat d'aptitude physique et mentale
5. Carnet de vol ou tout autre document portant sur l'expérience
6. Frais afférents à la validation





 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-02-A</b>	
	<b>INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS</b>	Date d'application : 18/01/2019	Page <b>26 sur 26</b>

#### 10.4 Conversion

CONDITIONS A REMPLIR
Licence étrangère valide
Certificat d'aptitude physique et mentale valide et approprié
Remplir les conditions d'expérience
DOCUMENTS A FOURNIR
1. Formulaire de demande
2. Licence étrangère en cours de validité
3. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
4. Certificat d'aptitude physique et mentale
5. Carnet de vol ou tout autre document portant sur l'expérience
6. Frais afférents à la validation

